Réseau de transport d'électricité

Bilan de la 9ème Réconciliation Temporelle

Rappel des principes de la reconstitution des flux

Le processus de réconciliation temporelle (RT), tel que défini au chapitre C de règles relatives au dispositif de responsable d'équilibre, constitue la deuxième et dernière étape de la reconstitution des flux après le calcul des écarts. Il a pour but de corriger les énergies affectées aux périmètres d'équilibre des responsables d'équilibre après la prise en compte des énergies issues des relèves des compteurs à index effectuées par les gestionnaires de réseau de distribution.

Alors que le calcul des écarts se base sur les énergies télérelévées par les gestionnaires de réseau, une estimation des pertes sur les réseaux publics de distribution, et une estimation des consommations ou productions non télérelevées (estimation par profilage), la réconciliation temporelle telle que définie dans les règles relatives au dispositif de responsable d'équilibre en vigueur intègre les relèves des compteurs à index, ce qui permet de corriger les pertes déclarées par les gestionnaires de réseau de distribution en les rendant cohérentes en énergie annuelle avec les flux physiques mesurés.

Alors que le processus de calcul des écarts aboutit à des compensations financières entre RTE et les responsables d'équilibre reposant sur le prix de règlement des écarts avec des prix différents pour les écarts négatifs et positifs, les corrections issues de la réconciliation temporelle sont toutes valorisées au prix spot de référence. Le processus de RT est neutre financièrement pour RTE qui joue un rôle de chambre de compensation entre les différents responsable d'équilibre. La mise en œuvre opérationnelle s'effectue en octobre A+2 pour réconcilier les énergies de la période [juillet A ; juin A+1] sur la base des données reçues par les gestionnaires de réseau de distribution en M+14.

Le calcul de la RT se décompose ainsi en trois étapes :

1. Prise en compte des relève des compteurs à index pour le calcul des courbes estimées de production et de consommation et normalisation en énergie des pertes des gestionnaires de réseau de distribution (en volume annuel, les pertes deviennent cohérentes avec les flux physiques) ;
2. Calage des courbes estimées de consommation ;
3. Normalisation des courbes estimées de consommations calées (en volume annuel, les consommations profilées deviennent cohérentes avec les flux physiques).

A l'issue de la dernière étape, un résidu apparaît du fait des écarts entre le profilage des consommations (incluant la modélisation des pertes des gestionnaires de réseau de distribution) et les flux physiques mesurés à chaque pas demi-horaire (les volumes annuels sont cohérents mais une hypothèse concernant les profils des consommations estimées et le modèle des des pertes demeure). Le résidu financier est affecté aux responsables

d'équilibre au prorata de leur consommation profilée annuelle pour conserver le principe de neutralité financière du processus.

Une modalité des règles relatives au dispositif de responsable d'équilibre introduite en juillet 2011 a été pour la deuxième fois mise en œuvre : dorénavant, une rémunération est appliquée sur les corrections valorisées afin de tenir compte des effets de décalage de temps entre le processus des écarts et le processus de réconciliation temporelle. Le taux de rémunération retenu est la moyenne des taux EURIBOR 12 mois.

Bilan financier de la RT9 portant sur la période juillet 2012-juin 2013

Fin octobre 2014, RTE a procédé au calcul et à la facturation de la RT9 qui couvre la période annuelle du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013.

Les corrections sur la consommation estimée sont de -0,171 TWh pour un volume global de 264 TWh, sur la production estimée de -0,020TWh pour un volume global de 2,7TWh et sur les pertes GRD de +0,155 TWh pour un volume global de 25,8 TWh. Ces valeurs sont plus faibles que celles de la RT8, qui étaient respectivement de -0,312 TWh, + 0,154 TWh et +0,468 TWh.

Comme lors des précédentes RT, les corrections font apparaître, en moyenne sur l'ensemble des responsables d'équilibre, une bascule d'énergie entre les consommations estimées et les pertes des gestionnaires de réseau de distribution. Cela s'interprète par une sous-évaluation des pertes des gestionnaires de réseau de distribution lors du processus de calcul des écarts, ayant eu pour conséquence de caler trop fortement la consommation estimée. Il est à noter que le volume de correction des pertes est trois fois moins important qu'en RT8, ce qui semble confirmer une amélioration de la prévision des pertes estimées par les gestionnaires de réseau de distribution. La correction effectuée sur la production estimée s'est également nettement améliorée par rapport à la RT8.

Les flux financiers couvrant les compensations et le résidu de la RT9 représentent un montant global de 6,9 M€ (31,2 M€ en RT8), avec 14 responsables d'équilibre facturés et 5 responsable d'équilibre remboursés. Le résidu financier est un avoir qui s'élève à 11,2 k€ réparti entre les différents responsables d'équilibre au prorata de leur consommation profilée.

Bilan sur la qualité du processus

RTE constate une nouvelle amélioration de la qualité globale du processus avec une baisse significative des flux financiers entre la RT9 et la RT8 confirmant la tendance observée ces dernières années principalement due à une amélioration dans la prévision des énergies estimées par les gestionnaires de réseau de distribution.

		RT6	RT7	RT8	RT9
		Juillet 09 - Juin 10	Juillet 2010 - Juin 2011	Juillet 2011 - Juin 2012	Juillet 2012 - Juin 2013
Energie relative à la consommation estimée (GWh)	Données utilisées pour les écarts	255 044	252 065	248 747	264 276
	Données utilisées pour la RT	252 204	251 211	248 433	264 105
	Variation %	-1,13%	-0,34%	-0,13%	-0,06%
Energie relative à la production estimée (GWh)	Données utilisées pour les écarts	1 567	1 959	2 653	2 748
	Données utilisées pour la RT	1 671	1 964	2 807	2 728
	Variation %	6,2%	0,3%	5,5%	-0,7%
Energie des pertes (GWh)	Données utilisées pour les écarts	23 037	23 685	24 463	25 646
	Données utilisées pour la RT	25 979	24 543	24 930	25 801
	Variation %	11,3%	3,5%	1,9%	0,6%
Bilan Financier Total		**145 M€**	**48,5M€**	**31,2 M€**	**6,9 M€**
Résidu Financier total		17 936,67 €	11 661,84 €	4 433,79 €	11 263,66 €

Rappelons néanmoins :

- qu'une grande majorité des gestionnaires de réseau de distribution ne pratique pas de profilage généralisé et ont adopté un dispositif simplifié pour la reconstitution des flux conformément à l'article B.1.2.3 des règles relatives au dispositif de responsable d'équilibre. Ce dispositif simplifié consiste à affecter à un responsable d'équilibre désigné par le gestionnaire de réseau de distribution, pour le calcul des écarts, la différence entre l'énergie soutirée sur le réseau du GRD gestionnaire de réseau de distribution (nettée de la production) et la somme algébrique de (i) l'énergie consommée sur les périmètres des autres responsables d'équilibre actifs sur le réseau du gestionnaire de réseau de distribution s'ils existent, (ii) l'énergie produite sur les périmètres des autres responsables d'équilibre actifs sur le réseau du gestionnaire de réseau de distribution, (iii) l'énergie estimée des pertes et (iv) l'énergie de production télérelevée sur le périmètre du responsable d'équilibre désigné. L'énergie ainsi déduite par différence est alors affectée à une courbe de consommation dite « télérelevée ». Le responsable d'équilibre désigné est plus communément appelé « RE bouclant » ;

- que les données du tableau ci-dessus sont agrégées sur l'ensemble des gestionnaires de réseau de distribution, ce qui a pour effet de masquer des disparités dans la qualité des données transmises par les gestionnaires de réseau de distribution.

Concernant le bilan de la RT9, les coefficients de normalisation de pertes de trente-trois des gestionnaires de réseau de distribution sont à des niveaux particulièrement élevés ou bas (supérieur à 1,3 ou inférieur à 0,7), néanmoins ne concernent que des volumes d'énergie faibles. Cela peut avoir des origines multiples : une anomalie de déclaration des courbes du « RE bouclant » pour les des gestionnaires de réseau de distribution ayant opté pour ce dispositif simplifié, une mauvaise application de la méthode de profilage, une formule d'estimation des pertes trop éloignée de la réalité physique, des déclarations erronées des flux inter-GRD... Les actions lancées avec les des gestionnaires de réseau de distribution concernés pour améliorer la qualité des données se poursuivront en 2015.